

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D’HALIFAX
MRC DE L’ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d’Halifax tenue le 8 septembre 2026 à 19h08 et à laquelle séance sont présents :

Siège #2 - Michel Duperron
Siège #3 - Mathieu Jolibois
Siège #4 - Vincent Beaudoin

Est/sont absents:
Siège #1 - Pierre Gosselin
Siège #5 - Étienne Vigneault
Siège #6 - Jean Goulet

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Madame Nadia Roy, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mathieu Jolibois appuyé et résolu à l’unanimité des membres du conseil que l’ordre du jour soit adopté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ADOPTION ET RÉGULARISATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances suivantes :

- séance ordinaire du **11 août 2026**;
- séance extraordinaire du **18 août 2026**;
- séance extraordinaire du **1er septembre 2026**;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie desdits procès-verbaux et déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec relatives à l'approbation des procès-verbaux du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Jolibois **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal approuve et adopte, tels que rédigés, les procès-verbaux de la séance ordinaire du **11 août 2026**, de la séance extraordinaire du **18 août 2026** et de la séance extraordinaire du **1er septembre 2026**;

QUE la présente résolution confirme leur approbation par le conseil conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4 - FINANCES

4.1 - Dépôt, acceptation et autorisation des comptes payables

Comptes à payer : 78 403.13 \$

Il est proposé par Vincent Beaudoin, appuyé et résolu de ratifier les comptes payés en Août 2026 et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 78 403.13 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5 - ADMINISTRATION

158-09-26

5.1 - DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER - RÈGLEMENT NO 104-2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement no 104-2026.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était fixé à **74**.

À la fermeture du registre, 44 **demandes** avaient été faites.

En conséquence :

Le nombre requis de demandes n'ayant pas été atteint, **le règlement no 104-2026 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;**

159-09-26

5.2 - COMMANDITE - TOURNOI DES RANGS 2026

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs organisent, comme chaque année, le **Tournoi des rangs**, qui se tiendra le **12 septembre 2026**;

CONSIDÉRANT QUE cette activité rassemble les citoyens et les familles de la communauté dans le cadre d'une journée comprenant notamment des jeux gonflables pour les jeunes, un tournoi de balle donnée, une épluchette de blé d'Inde, un méchoui ainsi qu'une prestation musicale;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont sollicité la participation financière de la Municipalité afin de contribuer aux coûts liés aux jeux gonflables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite soutenir les activités de loisirs favorisant la participation citoyenne et le dynamisme de la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR Vincent Beaudoin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax accorde une commandite d'un montant de **600 \$** aux Loisirs dans le cadre du **Tournoi des rangs qui se tiendra le 12 septembre 2026**;

QUE cette contribution financière soit destinée à soutenir les frais relatifs aux **jeux gonflables** offerts lors de l'événement;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de cette commandite et à poser tout geste nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

160-09-26

5.3 - COMMANDITE - FÊTE D'HALLOWEEN 2026 - PARC ALFRED LALIBERTÉ

CONSIDÉRANT QUE le Comité du parc Alfred Laliberté souhaite organiser, pour une deuxième année consécutive, une fête d'Halloween destinée aux citoyens et aux familles de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à favoriser les rencontres, la socialisation et le sentiment d'appartenance au sein de la population;

CONSIDÉRANT QUE le Comité du parc Alfred Laliberté sollicite une aide financière de la Municipalité afin de contribuer à la réalisation de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite soutenir les initiatives communautaires favorisant la participation des citoyens et des familles;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Duperron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax accorde une commandite de **600 \$** au **Comité du parc Alfred Laliberté** pour l'organisation de la **fête d'Halloween 2026**;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de cette contribution et à poser tout geste nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

161-09-26

5.4 - RÉGULARISATION D'UN COMPTE À RECEVOIR - PAIEMENT DE 400 \$ EFFECTUÉ EN 2025

****CONSIDÉRANT QUE** le citoyen ayant le numéro de matricule 1208 76 0742 a effectué, au cours de l'année **2025**, un paiement d'un montant de **400 \$** à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce paiement n'a pas été inscrit au dossier du citoyen dans le logiciel comptable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette omission fait en sorte qu'un solde de **400 \$** apparaît toujours au compte du citoyen, alors que cette somme a effectivement été acquittée;

****CONSIDÉRANT QU'***il y a lieu de régulariser la situation comptable et de corriger le solde du compte concerné;**

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Duperron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise la radiation du montant de **400 \$** apparaissant au compte du citoyen concerné;

QUE cette somme soit comptabilisée au poste de **mauvaises créances**, afin de régulariser le compte et de refléter le paiement effectué en 2025;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les écritures comptables nécessaires et à poser tout geste requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6 - RÉGLEMENTATION

6.1 - AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS AU RÈGLEMENT 68-2021 RELATIF AUX INFRACTIONS PÉNALES GÉNÉRALES ET AUTRES MESURES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Beaudoin à l'effet qu'une modification du règlement no 68-2021 concernant diverses dispositions au règlement 68-2021 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la sûreté du Québec et l'autorité compétente sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

162-09-26

6.2 - AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 105-2026 RELATIF À LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Jolibois à l'effet que le règlement num.ro 105-2026 relatif à la tarification des permis et certificats sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

163-09-26

6.3 - AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU RÈGLEMENT 106-2026 RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 96-2024

Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Jolibois à l'effet qu'une modification du règlement numéro 106-2026 règlement fixant la tarification des biens, services ou activités de la municipalité et abrogeant le règlement no 96-2024 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Réponses aux diverses questions des citoyens.

164-09-26

8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Vincent Beaudoin appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h51

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Christian Daigle, maire

Nadia Roy
Directrice générale et greffière-trésorière